



# Permis de feu

## Travail par point chaud



Partage votre engagement

Ce document doit être établi avant tout travail par point chaud (soudage, découpage, meulage, ...) afin de prévenir les risques d'incendie et d'explosion occasionnés par ces travaux.

- **Valable pour une seule journée**, il doit être renouvelé chaque fois qu'un changement intervient sur le chantier (opérateur, lieu, méthode de travail, ...).
- **Dans le cas de travaux sur plusieurs jours**, il est obligatoirement renouvelé journalièrement.

**Il est impérativement visé par l'opérateur et le responsable de la zone d'intervention.**

### ► LIEU DE TRAVAIL

Adresse : .....

Bâtiment/niveau : .....

Service(s) impacté(s) par l'intervention : .....

.....

Travail effectué en la présence de personnel :  Oui  Non

### ► DESCRIPTIF TRAVAUX

.....  
.....

### ► TYPE DE TRAVAUX

- |                                    |                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Soudage   | <input type="checkbox"/> Brasage     |
| <input type="checkbox"/> Découpage | <input type="checkbox"/> Tronçonnage |
| <input type="checkbox"/> Meulage   | <input type="checkbox"/> Autres      |

### ► MATÉRIEL UTILISÉ

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Poste à souder | <input type="checkbox"/> Tronçonneuse |
| <input type="checkbox"/> Chalumeau      | <input type="checkbox"/> Autres       |
| <input type="checkbox"/> Laser          |                                       |

## INTERVENANTS

Entreprise ou service : .....

Liste des opérateurs autorisés et qualification :  
.....  
.....

## DOCUMENTS ASSOCIÉS

- Plan de prévention
- Autorisation de travail
- Permis de pénétrer
- Autres

## RISQUES PARTICULIERS

(liés aux produits, aux stockages, au procédé, à la construction, contiguïté, etc)  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## MISE EN SÉCURITÉ



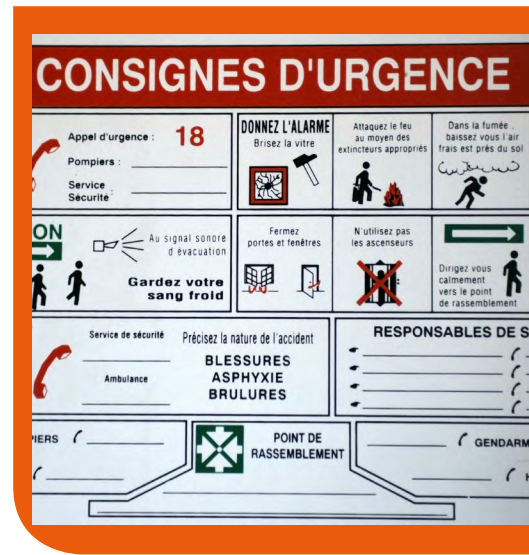
- Évacuation des substances combustibles
- Délimitation et/ou séparation de la zone d'intervention
- Protection des éléments et/ou objets n'ayant pu être déplacés (bâches ignifugées, écrans, plaques, tôles, etc)
- Dégazage (tuyauteries, citerne, cuve, ...)
- Vidange – nettoyage – dépoussiérage
- Démontage des tuyauteries
- Isolation des tuyauteries
- Fermeture et protection (appareils, fosses, etc)
- Colmatage des interstices
- Consignation (flux, énergie, etc)
- Isolation des moyens d'extinction
- Ventilation
- Extincteur à proximité, nombre : .....  
Type : .....
- À disposition : sable, eau
- RIA
- Autres

## EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

Appliquer les consignes affichées pour l'évacuation.

En cas de départ de feu, prévenir : .....

Tel. : .....



### • Moyens d'alerte

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

### • Emplacement

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

## VALIDITÉ DU PERMIS DE FEU

- Pour la journée du : . . / . . / . . . . de . . h . . à . . h . .
- Pour plusieurs jours, du : . . / . . / . . . . au : . . / . . / . . . .

Dans ce dernier cas, le permis doit être renouvelé chaque jour.

## PERSONNES EN CHARGE DE L'ENCADREMENT

### • Responsable/dénomination

De l'établissement  
 .....  
 Des travaux  
 .....  
 De la sécurité  
 .....  
 De la surveillance  
 .....

### • Visa

.....  
 .....  
 .....  
 .....



## ► DÉBUT OU REPRISE DU TRAVAIL

- **Vérifier** l'état du matériel utilisé (tension électrique, câbles, rallonges...).
- **Éloigner**, sinon couvrir ou protéger à l'aide de bâches ignifugées les installations et matériaux combustibles ou inflammables, en particulier ceux avoisinant les travaux.
- **S'assurer** que les volumes creux (cuve, réservoir, tuyauterie...) sont libres de tout gaz, sinon prévoir une opération de dégazage préalablement au démarrage de l'intervention.
- **Attention** à la présence éventuelle de cartouches, bombonnes, stockées à proximité des lieux.
- **Prendre soin** d'obstruer totalement toutes les ouvertures, interstices, fissures,... à l'aide de sable, bâches, plaques métalliques.
- **Éloigner** tout produit ou matériel combustible ou inflammable des surfaces, conduites et tuyauteries travaillées.
- **Disposer des moyens d'alarme** et de lutte contre l'incendie : au moins un extincteur à eau pulvérisée de 9 litres ainsi qu'un extincteur approprié au type de feu susceptible de naître dans l'environnement des travaux.
- **De manière à éviter** le déclenchement intempestif des systèmes de détection incendie ou d'extinction automatique, interrompre provisoirement leur fonctionnement. Penser à le signaler de façon visible par tous (affiche, étiquette, avis intranet...).
- **Dans ce cas**, renforcer la surveillance des locaux pour détecter tout départ de feu qui n'aurait pas pour origine directe le travail par point chaud.
- **Désigner une personne** au fait des mesures de sécurité.

## ► PENDANT LE TRAVAIL

- **Surveiller** les projections incandescentes, repérer leurs points de chute et les signaler afin d'articuler ensuite une surveillance qui ne risque pas de négliger l'un de ces points.
- **En cas d'exécution** pendant une période de canicule, tenir compte de l'élévation de la température ambiante ; tout comme il y aurait lieu de le faire dans un local déjà soumis à de fortes températures : cuisine, chaufferie, local informatique et tout autre local technique.

- **Poser les objets chauffés** sur des supports résistant à la chaleur et ne risquant pas de la propager.
- **Prévoir** un périmètre de sécurité interdisant toute bousculade autour de l'intervenant, empêchant notamment l'accès « des curieux », personnels, enfants, animaux domestiques, ...
- **Ne pas porter de matière inflammable** : vêtements et coiffes en nylon, ...
- **Respecter** l'interdiction de fumer.
- **Veiller** à travailler dans le calme.
- **En cas d'intervention d'importance**, prévoir des temps de pause permettant au personnel de se soustraire un moment à la pénibilité de la tâche ; en période de canicule prévoir la possibilité de s'exonérer de la chaleur.
- **Rappelons qu'en abaissant la vigilance**, la fatigue amplifie le risque de départ de feu et favorise aussi grandement les accidents de travail (brûlures, accidents oculaires...).



## ▶ APRÈS LE TRAVAIL

- **Remettre en service** les systèmes de détection, d'alarme et d'extinction automatique qui ont été neutralisés.



- **Procéder à l'inspection** du lieu d'intervention, des locaux adjacents et des environs pour prévenir tout départ de feu susceptible d'être engendré soit par les projections d'étincelles et/ou le transfert de chaleur ; d'où la nécessité d'avoir soigneusement signalisé les chutes d'étincelles pendant les travaux.
- **Pendant les deux heures** qui suivent l'interruption de la tâche, maintenir une surveillance rigoureuse et répétée à intervalles réguliers. En cas d'impossibilité, faire cesser le travail au moins deux heures avant l'arrêt des activités de l'établissement et effectuer les rondes de surveillance.
- **Cette surveillance** sera renouvelée pendant vingt quatre heures.

